

**Centre Hospitalier de Sens
1 AVENUE PIERRE DE COUBERTIN
89100 SENS**

**Marché subséquent passé sur le fondement du système d'acquisition
dynamique n° M_2941**

Dispositifs médicaux numérique de télésurveillance et prestations complémentaires associées

**Catégorie 7 « Dispositif médical numérique de télésurveillance médicale du
patient atteint de cancer »**

Lettre de consultation

Date et heure limites de réception des offres

Le 06/05/2026 à 12h

Marché spécifique

*Catégorie 7 « Dispositif médical numérique de télésurveillance médicale permettant la télésurveillance
du patient atteint de cancer »*

SOMMAIRE

ARTICLE 1-OBJET ET FORME DU MARCHÉ.....	3
1.1 - Objet du marché.....	3
1.2 - Forme du marché.....	3
ARTICLE 2-DURÉE DU MARCHÉ SPÉCIFIQUE.....	3
ARTICLE 3-CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION.....	3
ARTICLE 4-MODALITÉS DE REMISE DES PLIS.....	4
4.1- Demandes de précisions en cours de consultation.....	4
4.2 – Contenu des offres.....	4
4.3 – Variantes.....	4
4.5 - Modalités de remise du pli dématérialisé.....	4
ARTICLE 5-EXAMEN DES OFFRES.....	4
5.1- Critères d’analyse.....	5
5.2 – Attribution.....	5
5.3 – Notification.....	5

Marché spécifique

Catégorie 7 « Dispositif médical numérique de télésurveillance médicale permettant la télésurveillance du patient atteint de cancer »

ARTICLE 1-OBJET ET FORME DU MARCHÉ

1.1 - Objet du marché

Le présent Cahier des Clauses Administratives et Techniques Particulières a pour objet la mise à disposition de dispositifs médicaux numériques de télésurveillance médicale, des accessoires de collecte de données et de prestations complémentaires associées permettant la télésurveillance du patient atteint de cancer – Catégorie 7 « Dispositif médical numérique de télésurveillance médicale du patient atteint de cancer ».

Lieu(x) d'exécution : **Centre Hospitalier de Sens**

Noms et adresses : 1 avenue Pierre de Coubertin 89 100 Sens

1.2 - Forme du marché

Le contrat est un marché spécifique passé dans le cadre du SAD M_2941 mono-attributaire.

Il est conclu pour une durée de 5 ans maximum.

Le marché est mono-attributaire.

Le marché spécifique a pour objet l'acquisition d'une solution de télésurveillance relevant de la catégorie 7/ Patient atteint de cancer.

ARTICLE 2-DURÉE DU MARCHÉ SPÉCIFIQUE

Le marché spécifique est conclu pour une durée initiale d'un an à compter de sa date de notification.

Il pourra être tacitement reconduit 4 fois pour une durée d'un an soit une durée totale de cinq ans.

En cas de non-reconduction, l'établissement bénéficiaire prendra une décision de non reconduction par tout moyen matériel ou dématérialisé permettant de déterminer de façon certaine la date et, le cas échéant, l'heure de sa réception, au plus tard 3 mois avant la fin de la durée de validité de l'accord-cadre.

Le titulaire ne pourra ni s'opposer à la décision de non reconduction, ni prétendre à une quelconque indemnité.

ARTICLE 3-CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation du présent marché spécifique contient les pièces suivantes :

- **La présente Lettre de Consultation ;**
- **L'acte d'engagement (A.E.) ;**
- **Le Cahier des Clauses Administratives et Techniques Particulières (CCATP) propre au marché spécifique ;**

Marché spécifique

Catégorie 7 « Dispositif médical numérique de télésurveillance médicale permettant la télésurveillance du patient atteint de cancer »

ARTICLE 4-MODALITÉS DE REMISE DES PLIS

4.1- Demandes de précisions en cours de consultation

Les soumissionnaires pourront solliciter du pouvoir adjudicateur des précisions dans un délai de 15 jours avant la date limite de remise des offres et selon les modalités suivantes.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

4.2 – Contenu des offres

Les offres des candidats, admis au SAD, seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Le candidat remet à l'appui de son offre au titre du marché spécifique **un pli dématérialisé** comprenant les éléments suivants :

L'acte d'engagement ;

L'offre technique propre au marché spécifique comprenant les réponses aux besoins fonctionnels du CCATP ;

Une proposition de contrat d'application incorporant l'accord de sous-traitance pour la gestion des données personnelles.

4.3 - Variantes

Les variantes ne sont pas autorisées.

4.4 – Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception de l'offre.

4.5 - Modalités de remise du pli dématérialisé

Le pli dématérialisé exigé au titre de l'article 4.2 de la présente lettre de consultation doit être remis avant le 06/05/2026, via la plateforme de dématérialisation à l'adresse suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

ARTICLE 5-EXAMEN DES OFFRES

5.1- Critères d'analyse

L'analyse et le jugement des offres seront effectués à partir des critères d'attribution indiqués ci-dessous et pondérés de la manière suivante :

- « CATEGORIE 7 » : Patient atteint d'un cancer

Marché spécifique

Catégorie 7 « Dispositif médical numérique de télésurveillance médicale permettant la télésurveillance du patient atteint de cancer »

Critères	Pondération
Critère technique	100%
Les offres seront appréciées sur la base des sous-critères techniques suivants :	
Remboursement de la solution (agrément HAS et indication de prescription)	10%
Modalité d'inclusion du patient appréciée au regard des éléments d'appréciation suivants :	10%
Facilité d'utilisation pour les patients	
Recueil et traçabilité du consentement du patient pour l'inclusion	
Accompagnement et formation des patients à l'utilisation de l'outil	
Suivi du patient apprécié au regard des éléments d'appréciation suivants :	
Capacité de collecte des données du patient : ergonomie générale, pertinence des questionnaires	15%
Facilité d'utilisation (ergonomie, intuitivité) pour l'équipe médicale et paramédicale	
Messagerie, échange de documents, téléconsultation	
Accompagnement au déploiement /assistance : déploiement de la solution, formation des utilisateurs, assistance en cas de problèmes techniques	
Capacité à fournir un système d'extraction de statistique et de tableau de bord	30%
Gestion des alertes appréciée au regard des éléments d'appréciation suivants :	
Pertinence et performance de l'algorithme de gestion des alertes (sensibilité, spécificité)	
Facilité de paramétrage des emails de notification des alertes	
Pertinence des modalités de visualisation et traitement des alertes par l'équipe soignante	5%
Aide au codage et à la facturation appréciée au regard des éléments d'appréciation suivants :	
Aide à la génération et au renouvellement des ordonnances.	
Capacité à gérer un listing patient à facturer.	
Capacité à automatiser et sécuriser le processus de facturation.	
Fonctionnalités additionnelles et évolutivité de la solution appréciée au regard des éléments d'appréciation suivants :	15%
Mise à disposition de contenus et soins de support digitaux pour les patients personnalisables par l'établissement	
Module de validation anticipée de la venue des patients en hôpital de jour	
Capacité à intégrer de nouvelles fonctionnalités	
Interopérabilité, sécurité et performance de la solution appréciée au regard des éléments d'appréciation suivants :	10%
Capacité d'interopérabilité avec le SIH de l'établissement	
Certifications et sécurité de la plateforme	
Recherche clinique (capacité à proposer des projets d'études)	
	5%

Marché spécifique

Catégorie 7 « Dispositif médical numérique de télésurveillance médicale permettant la télésurveillance du patient atteint de cancer »

Critère prix : Sans objet

En cas d'absence de prestations complémentaires, le critère technique sera le critère unique de sélection des offres, dans la mesure où l'établissement bénéficiaire ne supporte aucun coût d'utilisation du dispositif.

Chaque candidat se verra attribuer une note globale sur 100.

La pondération de chaque critère correspond au nombre de points maximum pouvant être obtenus par le candidat.

Méthodologie de notation des offres techniques	
Appréciation	Note
Très satisfaisant	100%
Satisfaisant	80%
Assez satisfaisant	60%
Passable	40%
Insuffisant	20%
Offre ne répondant pas aux besoins exprimés	0%

L'offre la mieux classée au regard de ces critères sera retenue.

5.2 - Attribution

Le pouvoir adjudicateur choisit les offres qu'il juge économiquement les plus avantageuses en application des critères de jugement des offres définis au présent document.

5.3 – Notification

La notification du marché spécifique interviendra après vérification de la régularité fiscale et sociale de l'attributaire qui devra produire à cet effet :

Une attestation de régularité sociale URSSAF datant de moins de 6 mois ;

Une attestation de régularité fiscale datant de moins de 3 mois

Marché spécifique

Catégorie 7 « Dispositif médical numérique de télésurveillance médicale permettant la télésurveillance du patient atteint de cancer »